



Modification No. 003 - Cette modification est préparée pour modifier le critère technique obligatoire O1.

SUPPRIMER

N° de l'exigence	Exigences Obligatoires	N° DE PAGE DE LA SOUMISSION
O1	<p>Place d'affaires</p> <p>Le soumissionnaire doit avoir une place d'affaires en Ontario dont l'adresse est permanente.</p> <ul style="list-style-type: none">Le soumissionnaire devrait préciser le nom et les coordonnées complètes de la place d'affaires, son site Web ainsi que les noms et titres des ressources permanentes qui y œuvrent.	

AJOUTER

N° de l'exigence	Exigences Obligatoires	N° DE PAGE DE LA SOUMISSION
O1	<p>Place d'affaires</p> <p>Le soumissionnaire doit avoir une place d'affaires en Atlantique dont l'adresse est permanente.</p> <ul style="list-style-type: none">Le soumissionnaire devrait préciser le nom et les coordonnées complètes de la place d'affaires, son site Web ainsi que les noms et titres des ressources permanentes qui y œuvrent.	

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.